

Si l'article 18B, proposé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis), est adopté, on aura fixé concrètement des limites à la fabrication et à la vente des phosphates ou des agents nutritifs qui causent la pollution.

Ainsi, cet article vise à la disparition éventuelle du marché de tous les phosphates et agents nutritifs.

L'article 18C vise à contrôler la vente de ces produits.

J'appuie la motion présentée par le député de Vancouver-Kingsway.

Nous aurions peut-être dû entendre encore, au comité, les représentants de certaines compagnies importantes qui fabriquent et mettent sur le marché des détergents et des savons de toutes sortes, mais je suis d'avis que nous aurions probablement perdu notre temps, parce qu'ils n'avaient rien de nouveau à nous apprendre après tout ce que le comité a entendu à ce sujet.

Le comité a tenu 36 séances sur la pollution et a entendu toutes sortes d'arguments. Certains disaient que ce n'étaient pas les détergents qui polluaient l'eau, alors que d'autres prétendaient que les détergents ou les savons ne polluaient pas plus l'eau qu'autre chose.

Il nous incombe, à titre de députés, de protéger dans la mesure du possible la santé de la population canadienne. Il est grand temps de prendre les mesures nécessaires pour que le bien du peuple canadien prime sur les profits de certaines compagnies. Il est grand temps, aussi, que le gouvernement travaille au profit des Canadiens, grâce à l'adoption d'une politique qui vise à atteindre des objectifs à échéance, même si quelques compagnies peuvent en subir assez fortement les mauvais effets.

Monsieur l'Orateur, j'appuie donc la proposition d'amendement à l'étude.

[Traduction.]

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Moi aussi j'aimerais appuyer les deux parties de la motion à l'étude tendant à interdire au plus tôt l'usage des phosphates et à préciser clairement quand l'usage des détergents phosphatés prendra fin au Canada.

J'ai suivi avec grand intérêt les trois orateurs précédents; à tout prendre j'appuie leurs déclarations. D'autre part, j'aimerais faire des commentaires sur un ou deux autres points. Mais avant cela, je dois dire qu'à mon avis, lors des audiences de notre comité, tous ses

membres ont travaillé très fort et consacré beaucoup de temps à l'examen des divers problèmes et suggestions proposées. Bien que le bill ne contienne pas tout ce que nous aurions voulu y incorporer—de fait, certains articles sont très faibles—l'article à l'étude sur les phosphates est certainement un pas dans la bonne voie même si, à vrai dire, nous estimons qu'il ne va ni assez loin ni assez vite.

Le député de Simcoe-Nord (M. Rynard), je crois, a dit que le comité n'avait entendu qu'un son de cloche. Je sais que dans les derniers jours des audiences du comité, les fabricants de savon voulaient y comparaître; c'est, je crois, plutôt une question de temps que toute autre chose qui nous a empêchés de les entendre. Les membres du comité ont estimé que l'étude du bill au comité ne pouvait être retardée plus longtemps et ils ont décidé de poursuivre leurs travaux sur cette mesure. Je tiens à bien préciser que le comité a étudié le bill pendant plusieurs mois.

• (3.50 p.m.)

Les fabricants de savon avaient été avertis par le ministre en février dernier que certains règlements concernant les phosphates seraient mis en vigueur. On voulait ainsi permettre aux fabricants d'exposer leurs vues. Lorsque le comité s'est réuni nous avons fait de la publicité pendant des semaines, exhortant tous ceux qui s'intéressaient à la loi sur les ressources en eau du Canada à communiquer avec le secrétaire du comité afin de prendre les arrangements voulus pour venir présenter leurs instances. Pendant près de trois mois, nous n'avons pas entendu parler des grands fabricants de savon. Or, un jour ou deux avant que le comité termine l'étude du bill, ils nous ont fait savoir qu'ils avaient des instances à présenter sur une autre question. La Electric Reduction Company of Canada a examiné à fond la possibilité d'une croissance des algues due à d'autres ingrédients des eaux des grands lacs, peut-être à l'azote et à l'anhydride carbonique. Ses observations étaient excellentes, ainsi que les données recueillies qui ont éclairé les membres du comité.

J'ai attentivement examiné les deux côtés de la médaille. Je me joins à ceux qui réclament une interdiction immédiate de tous les phosphates au Canada. Je voudrais faire une ou deux remarques sur les raisons essentielles qu'a la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) de présenter son amendement. On nous a dit qu'il y aurait une réduction de 20 p. 100 de la quantité de phosphates dans les détergents. Je pense qu'il s'agit là